



Syndicat National **FORCE OUVRIÈRE** des Personnels de Préfecture

COMMISSION NATIONALE D'ACTION SOCIALE
jeudi 30 juin 2011

Pour FO Préfectures, Marie-José DUPUY, Marie-Line MISTRETTA, et Romuald DELIENCOURT ont, en leur qualité de membres de la CNAS, procédé le 30 juin dernier à son installation.

L'ordre du jour était principalement axé sur la mise en place des projets d'arrêtés de la CNAS et des différentes commissions locales d'action sociale.

Après vérification du quorum, le président Stéphane BOUILLON, Directeur du Cabinet du Ministre de l'Intérieur donne la parole aux représentants du personnel pour d'éventuelles déclarations.

M. BOUILLON évoque ensuite l'élargissement du bénéfice de l'action sociale à nos collègues du périmètre de gendarmerie.

Il donne suite à la demande formulée par une déclaration préalable commune FO-CFDT d'observer **une minute de silence en mémoire des collègues qui nous ont quittés dans des conditions dramatiques sur l'ensemble du périmètre du Ministère de l'Intérieur.**

I) Approbation du procès verbal de l'assemblée plénière du 12 avril 2010

Aucune remarque – approuvé à l'unanimité

II) Adoption du règlement intérieur de la CNAS

Présentation par l'administration du document, un rappel sur la suppression des représentants des mutuelles et associations, la création d'un poste de vice-président et la mise en place de groupes de travail dont les thèmes sont à définir. M. DUFOUR (Sous-directeur de l'Action Sociale) évoque également les modalités de vote pour les élections du bureau et du vice président.

FO demande la création d'un poste de suppléant au vice-président, et s'oppose à l'augmentation de la composition de la CNAS à 21, et dénonce la réduction en parallèle du nombre de membres au bureau.

Le Secrétaire Général du Ministère indique que la disposition relative à la création d'un suppléant au poste de vice-président doit être reprise dans l'arrêté et non pas dans le règlement intérieur. Il propose d'amender l'arrêté et sous cette réserve, demande l'approbation du règlement intérieur.

Après une interruption de séance et sous cette réserve, seuls les représentants FO et CFDT ont voté POUR. Le règlement intérieur est adopté à la majorité.

III) Élection des membres du bureau (4 postes titulaires)

La majorité est à 11 voix, les postes sont tous pourvus par FORCE OUVRIERE et CFDT

Pour FO PREFECTURES Marie José DUPUY au poste de titulaire – Romuald DELIENCOURT suppléant

IV) Élection du vice-président

Bernard LAYES (Unité Police SGP FO) et Philippe SEBAG (Alliance) déposent leur candidature.

Bernard LAYES (FO) est élu vice-président de la CNAS avec 12 voix

V) Présentation des projets d'arrêtés :

A) CLAS

La CFE CGC (Alliance, SAPACMI SNAPATSI) et l'UNSA demandent à l'administration de revoir le nombre de postes des CLAS des strates 1, 2 et 3, et donc en conséquence la composition de celle de la préfecture de police.

En réponse, l'administration qui souhaite trouver un consensus, propose la création d'une nouvelle strate et soumet cette proposition au vote.

FO CFDT = contre

Unsa ALLIANCE = pour

Proposition non adoptée

Le projet d'arrêté et le règlement intérieur sont soumis au vote :

FO CFDT = pour

Unsa ALLIANCE = contre

B) CLASAC (CLAS de l'administration centrale)

La composition de cette instance sera l'émanation du résultat de l'élection du CTP Ministériel.

Le projet d'arrêté et le règlement sont soumis au vote :

FO CFDT = pour

ALLIANCE = contre

Unsa = abstention

C) CLAS75

Le projet d'arrêté et le règlement sont soumis au vote :

FO CFDT = pour

ALLIANCE = contre

Unsa = abstention

D) CLASPRIF

FO s'interroge sur l'absence de représentant de la gendarmerie dans cette instance. Cette instance est uniquement dédiée aux agents en poste à la PRIF-Préfecture de Paris (en poste au Ponant).

Le projet d'arrêté et le règlement sont soumis au vote :

FO CFDT = pour

ALLIANCE = contre

Unsa = abstention

VI) Présentation du bilan d'action sociale 2010

L'administration présente en quelques lignes le bilan 2010 et les perspectives 2011.

FORCE OUVRIERE est intervenu :

- sur la diminution des effectifs dans les bureaux d'action sociale des préfectures
- sur la formalisation de l'orientation de l'action sociale au ministère de l'Intérieur par lettre de cadrage
- sur les correspondants sociaux,
- sur la diffusion aux membres de la CNAS des différents guides établis par la sous-direction de l'action sociale
- sur la baisse du nombre de jours dédiés aux IHS
- sur le manque de moyens de la médecine de prévention et l'utilisation du tiers temps.
- sur la baisse de demandes de secours
- sur le logement (cartographie, nombre de logements disponibles)
- sur le budget contraint de la Fondation Jean Moulin

L'administration répond sur ces quelques points :

- S'agissant du nombre d'ETP dans les services d'action sociale des administrations territoriales, elle rappelle que ces services sont également touchés par le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux.
- Sur les correspondants sociaux, l'administration demande que le ministère soit directement alerté en cas de difficulté.
- Sur la baisse du nombre de jours ISST (ex IHS), elle rappelle que l'année 2010 était une année de transition, de réforme et d'élections professionnelles.
- Sur la médecine de prévention, il est vrai que l'administration a du mal à recruter des médecins. Ainsi pour pallier à cette difficulté, le réseau des infirmières va être sollicité. Les infirmières vont pouvoir établir des actes médicaux.
- Concernant la baisse des demandes de secours, le bilan présenté n'est pas réalisé sur la même période.
- Un stock de logement sur Paris est disponible, il est d'environ 1500 logements. Concernant la province, aucun état de besoin n'est remonté au ministère.
- Sur la fondation Jean Moulin, la subvention est figée et il est envisagé de la stagner sur les prochaines années.

Les autres organisations syndicales ne sont pas intervenues sur le contenu de ce bilan.

VII) Présentation du budget d'action sociale 2011

FO se satisfait du nombre croissant d'utilisation du prêt à taux 0 mais demande que cette aide soit revalorisée.

Sur la restauration, **FO** revendique que la participation interministérielle (1€15) soit perçue aux agents qui n'ont d'autres possibilités de se restaurer sur place et maintient sa demande d'accès aux tickets restaurants.

FO soumet la possibilité de créer un groupe de travail spécifique au budget pour le suivi du plan budgétaire triennal.

L'administration soumet l'hypothèse d'évoquer les problèmes de restauration dans un groupe de travail.

Sur le budget, elle indique que le bureau de la CNAS a tout à fait les prérogatives pour cette mission de vérification.

Sur le prêt à taux 0, elle rappelle que cette aide du ministère de l'Intérieur s'ajoute aux différentes aides d'accessibilité à la propriété (le bout du bout). De plus, si la participation devait augmenter cela diminuerait d'autant le nombre de bénéficiaires à l'intérieur d'un budget bien défini et non extensible.

VIII) Questions diverses

M. BART demande la mise en place dans les meilleurs délais des différents groupes de travail.

Il appelle de tous ses vœux une ouverture et un consensus car un travail en commun avec un dialogue constructif peut faire évoluer les choses.

